



Siège social : 40, avenue de Soubise 59130 Lambersart  
N° déclaration Sous-préfecture : **W595014056**

[cdcdje59@gmail.com](mailto:cdcdje59@gmail.com)  
Siret : **447 702 242 00028**

**Règlement intérieur des**  
**Championnats Scolaires 2025**  
**Phase départementale Collèges et Ecoles**

\*\*\*\*\*  
**Article 1 : Organisation**

Le Comité Départementale du Jeu d'Échecs du Nord (CDJE 59) organise les Championnats Scolaires Départementaux Collèges et Écoles.

**Article 2 : Homologation et Appariements**

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Échecs. Les appariements informatisé, programme PAPI 3.3.6, se font au Système Suisse intégral. Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide.

**Article 3 : Cadence**

La cadence est de 12 minutes +3 secondes par coup  
Le nombre de rondes est fixée à 5 ou 7 en fonction du nombre de joueurs

**Article 4 : Dates et lieux des Championnats Scolaires Départementaux**

Pour la phase départementale du championnat scolaire "**Écoles**" **le 22 janvier 2025**

à Cambrai (*pour la zone Est de la métropole Lilloise : Douaisis, valenciennois, Cambraisis, Maubeugeois, Avesnois*)  
salle Saint Roch 10 rue d'Amboise  
(arbitre principal Philippe Sauve)

à Fournes en Weppes (*pour la métropole Lilloise*)  
salle Salle Octave Hespel rue du quatre septembre  
(arbitre principal Daniel-Noel Dupont)

à Cappelle-la-Grande (*pour la zone Ouest de la métropole Lilloise*)  
au Palais des Arts, 2 place de la Mairie  
(arbitre principal Fabrice Casier)

Pour la phase départementale du championnat scolaire "**Collèges**" **le 22 janvier 2025**

à Cambrai (*pour la zone Est de la métropole Lilloise : Douaisis, valenciennois, Cambraisis, Maubeugeois, Avesnois*)  
salle Saint Roch 10 rue d'Amboise  
(arbitre principal Philippe Sauve)



Siège social : 40, avenue de Soubise 59130 Lambersart [cdcdje59@gmail.com](mailto:cdcdje59@gmail.com)  
N° déclaration Sous-préfecture : **W595014056** Siret : **447 702 242 00028**

à Cappelle-la-Grande (*pour la zone Ouest de la métropole Lilloise*)  
au Palais des Arts, 2 place de la Mairie  
(arbitre principal Fabrice Casier)

Pour la phase départementale du championnat scolaire **"Collèges" le 29 janvier 2025**

à Marcq-en-Barœul (*pour la métropole Lilloise*)  
Collège Marcq Institution, 170 rue du Collège  
(arbitre principal Michel Canel)

## Article 5 : Inscription

Pas de droits d'inscription. Tout joueur doit être licencié A ou B au moment de l'inscription.  
Aucune inscription ne sera prise sans le numéro de licence.

Pour les phases départementales du championnat scolaire "Écoles" et « Collèges » la date limite d'inscription est fixée au lundi avant 20 heures précédant les compétitions  
Les inscriptions s'effectuent sur les documents disponibles sur le site internet du CDJE / <https://www.cdje59.fr> à transmettre à chaque arbitre principal

Les joueurs et joueuses ne peuvent s'inscrire que sur une seule zone  
Tous les élèves d'un même établissement doivent jouer dans le même tournoi.

## Article 6 : Pointage et horaires prévisionnels des rondes

Pointage jusqu'à 13h45. Début de la ronde 1 à 14h00

## Article 7 : Classement

Pour chaque tournoi, le classement final est individuel. Les systèmes de départages sont dans l'ordre, au buchholz tronqué, au buchholz, au cumulatif.

*Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.*

## Article 8 : Classement par établissement

Pour chaque tournoi, le classement par établissement est établi à l'issue de la dernière ronde, d'après le total des points des 8 meilleures participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons d'un même établissement. ([Règlement championnat de France écoles et collèges article 2.3 – J03](#))

Se qualifie pour la phase académique, une seule équipe complète de chaque établissement.

## Article 9 : Arbitrage et règles du jeu



Siège social : 40, avenue de Soubise 59130 Lambersart

[cdcdje59@gmail.com](mailto:cdcdje59@gmail.com)

N° déclaration Sous-préfecture : **W595014056**

Siret : **447 702 242 00028**

à Cambrai (Ecoles et Collèges); arbitre principal (Elite1) Philippe Sauve.

à Fournes en Weppes (Ecoles) ; arbitre principal (Open2) Daniel-Noel Dupont.

à Cappelle-la-Grande (Ecoles et Collèges); arbitre principal (Elite1) Fabrice Casier.

à Marcq-en-Barœul (Collèges) ; arbitre principal (Open1) Michel Canel.

Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. La partie sera perdue après le 2nd coup illégal achevé (Livre de l'arbitre : article 7.5.5 sur les irrégularités). L'article A.5 s'applique pour l'ensemble du tournoi.

## Article 10 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables et les montres connectées doivent être éteints et rangés dans un sac, la partie est déclarée perdue pour le joueur qui porte un tel appareil sur lui. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

## Article 11 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur préviendra oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur formulera par écrit ses réclamations avant le début de la ronde suivant. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs de la Ligue.

**Article 12 :** L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

Les arbitres principaux

L'organisateur

CDJE 59